

DÉPARTEMENT
DU **NORD**

ARRONDISSEMENT
DE **DUNKERQUE**

COMMUNE
DE **MERVILLE**

DATE DE CONVOCATION
18 novembre 2021

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 25

Votants 28

OBJET :

**21. PERSONNEL
COMMUNAL. RIFSEEP.
MISE À JOUR DE L'IFSE
POUR LE CADRE
D'EMPLOI DES
AGENTS DE MAÎTRISE.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 02/12/2021

Reçu en préfecture le 02/12/2021

Affiché le 03.11.2021

ID : 059-215904004-20211124-02122021020 AK-DE



L'an deux mil-vingt-et-un, le vingt-quatre NOVEMBRE à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. Joël CITERNE – M. Philippe DELVOYE – Monsieur Alain TREDEZ – Madame Peggy BOULENGUER Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS : M. LAPIERRE Julien – M. DECREUS Christophe – Mme CAPPELLE Christiane **donnant procurations respectives** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. DELFLY Jean-Louis – Mme BOULENGER Delphine.

ABSENTE : Mme Colette CLINKEMAILLIE.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 15 décembre 2016, le conseil municipal a décidé d'approuver la mise en place du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), puis mis à jour par délibérations du 6 avril 2017, du 21 septembre 2017, du 20 septembre 2018 et du 18 septembre 2020.

Pour le cadre d'emploi des agents de maîtrise, pour lequel le RIFSEEP a été instauré par délibération du 21 septembre 2017, il est proposé de passer de 7 500 € à 11 340 € le montant maximum annuel pouvant être alloué. Le montant proposé respecte les plafonds prévus dans les textes à savoir :

IFSE

GROUPES DE FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS/EMPLOIS	MONTANTS PLAFONDS ANNUELS PREVUS DANS LES TEXTES	MONTANTS MAXI PROPOSES POUR MERVILLE (I.F.S.E.)
AGENTS DE MAITRISE			
C1	Responsable, Encadrement de plusieurs équipes	11 340,00 €	11 340,00 €
C2	Gestionnaire, expertise, assistant direction	10 800,00 €	3 500,00 €

.../...

Envoyé en préfecture le 02/12/2021
Reçu en préfecture le 02/12/2021
Affiché le 03/12/2021
ID : 059-215904004-20211124-02122021D21_AK-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2021

21. PERSONNEL COMMUNAL. RIFSEEP. MISE À JOUR DE L'IFSE POUR LE CADRE D'EMPLOI DES AGENTS DE MAÎTRISE.

Le montant maximum pouvant être alloué pour le cadre des adjoints administratifs et des adjoints techniques avait été revu par délibération du 20 septembre 2020 et le montant maximum était passé de 9720€ à 11 340 €.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de passer au même montant maximum pouvant être alloué au groupe de fonction C1 à savoir 11 340 €.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.